

Bulletin quotidien

n° 6 | Genève / lundi 26 novembre 2007 //

Council of Delegates of
the International Red Cross and
Red Crescent Movement
Geneva, 2007

Conseil des Délégués
du Mouvement international de
la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,
Genève, 2007

Consejo de Delegados
del Movimiento Internacional de
la Cruz Roja y de la Media Luna Roja,
Ginebra, 2007

مجلس المندوبين للحركة الدولية
للصليب الأحمر والهلال الأحمر
جنيف، عام ٢٠٠٧

Aider les migrants, quel que soit leur statut

Les migrants ballottés sans aucune protection par le raz-de-marée de la détresse humaine qui déferle à travers toute la planète doivent recevoir une assistance quel que soit leur statut, a convenu samedi le Conseil des délégués.

Le Mouvement s'est montré unanime pour affirmer sa détermination à intervenir même lorsque les autorités entravent, voire pénalisent l'aide humanitaire aux personnes vulnérables, et a adopté dans cette optique une série de mesures en appelant au renforcement des politiques, des directives et de la coopération dans le domaine des migrations.

La semaine dernière, l'Assemblée générale de la Fédération internationale avait déjà recommandé le développement d'une nouvelle politique à cet égard (voir *Bulletin quotidien* n° 4), et les migrations seront aussi au coeur des débats de la Conférence internationale.

Entre autres choses, le Conseil des délégués a invité le CICR à formuler des directives pour l'assistance sur les lieux de détention de migrants. Il lui a également demandé, ainsi qu'à la Fédération internationale, d'aider les Sociétés nationales à obtenir une totale liberté d'accès aux groupes vulnérables, où qu'ils se trouvent.



« Nous avons le devoir d'intervenir partout où notre présence est nécessaire », a déclaré un délégué, résumant l'état d'esprit des participants qui ont aussi insisté sur l'importance de ne pas se laisser entraîner dans les aspects politiques, économiques ou sécuritaires des migrations. En effet, les services offerts par la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge aux personnes déracinées sont fondés sur leur vulnérabilité et non pas sur leur qualité de migrants.

Le Conseil a également engagé la Fédération internationale, le CICR et les Sociétés nationales à promouvoir le respect du droit international – notamment des droits de l'homme, des droits des réfugiés et du droit humanitaire – et à oeuvrer de concert au développement de stratégies de sensibilisation et de plaidoyer en faveur des migrants. Il a été noté que les politiques gouvernementales sont parfois susceptibles d'accroître la vulnérabilité et qu'il vaut toujours mieux prévenir que guérir.

Le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a fourni assistance et protection à des populations déplacées dès les premiers jours de son existence, mais, jusqu'à présent, il n'y jamais été guidé en la matière par un engagement statutaire commun. ■



Une perception de la stratégie qui prête à confusion

Le Conseil des délégués s'est dit préoccupé par le fait que la Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge semble perçue comme étant essentiellement du ressort du CICR et de la Fédération internationale. Un rapport de la Commission permanente recommande de prendre des mesures propres à renforcer le sentiment d'identification parmi les Sociétés nationales.

Sur les 62 Sociétés nationales qui ont répondu à un questionnaire d'autoévaluation, une quinzaine seulement affirment avoir une bonne compréhension de la stratégie dont l'objectif essentiel consiste à améliorer la coopération au sein du Mouvement et avec les partenaires extérieurs, afin d'améliorer l'efficacité et les performances. Trente-sept ont qualifié leur compréhension de moyenne et dix l'ont jugée médiocre.

« Les Sociétés nationales sont la force vive du Mouvement », souligne le rapport, rappelant qu'elles jouent « un rôle déterminant en promouvant et en développant activement une meilleure coopération entre les ses diverses composantes ». La stratégie, ajoute le document, a précisément pour but de définir comment elles devraient travailler pour devenir plus fortes collectivement.

Tout en reconnaissant que d'importants progrès ont été réalisés, **Freddy Karup Pedersen**, membre de la Commission permanente, a confirmé que le sentiment d'identification mérite d'être consolidé.

Le Conseil a adopté une résolution en sept points appelant à redoubler d'effort pour mettre en oeuvre les dix points d'action

de la stratégie et à s'intéresser de plus près aux « progrès mesurables » accomplis à son égard par les Sociétés nationales.

La résolution invite également ces dernières à appliquer les exigences de la stratégie en matière d'intégrité. Le rapport de la Commission permanente notait que le développement par la Fédération internationale d'une politique assortie de mécanismes, d'outils et d'approches avait débouché sur une sensibilité accrue à la question de l'intégrité et que les Sociétés nationales étaient de plus en plus nombreuses à amender leurs statuts en conséquence.

Toutefois, il n'est pas sûr que l'on atteigne l'objectif qui voudrait que toutes les Sociétés nationales en aient ainsi fait d'ici 2010, la session du Conseil ayant révélé qu'elles sont plus de 100 à n'avoir pas encore révisé leurs textes.

M. Pedersen a souligné que des efforts considérables restaient à accomplir en ce qui concerne la coopération pour le développement des capacités. La stratégie, a-t-il rappelé au Conseil, renferme un concept valable pour l'ensemble du Mouvement, dont l'application générale contribuerait à consolider les activités de développement des capacités et leur financement.

La coordination, a-t-il conclu, est en légère amélioration, mais près d'un cinquième des Sociétés nationales sont toujours dépourvues de plans de préparation en prévision des catastrophes. ■



Questions relatives à l'emblème

La manière d'utiliser les emblèmes à des fins promotionnelles sans porter atteinte à leur fonction protectrice a donné lieu à un débat prolongé au sein du Conseil des délégués.

Une étude sur l'emblème demandée au CICR au titre de la Stratégie pour le Mouvement a été présentée pour information au Conseil. Philip Spoerri, responsable du droit international et de la coopération avec le Mouvement au CICR, a déclaré que ce document établi en consultation avec les Sociétés nationales et la Fédération internationale aborde 44 questions spécifiques couvrant des aspects opérationnels, commerciaux et non opérationnels, ainsi que les rôles et responsabilités respectifs au regard de la prévention et de la répression des usages abusifs de l'emblème. Le rapport reflète la position actuelle du CICR sous pour

autant être gravé dans la pierre, étant au contraire appelé à évoluer, a-t-il précisé.

« Il importe de souligner que, si les composantes du Mouvement ont besoin de promouvoir leur visibilité afin de mobiliser un soutien adéquat pour assister leurs bénéficiaires, cela ne doit pas se faire au détriment de la fonction protectrice de l'emblème ni de son pouvoir symbolique », a déclaré M. Spoerri.

Les Sociétés nationales ont demandé la poursuite du dialogue et que le rapport examine plus en détail les utilisations de l'emblème pour les besoins de la communication, du marketing et de la mobilisation des ressources. L'emblème, ont-elles souligné, a un usage indicatif dont elles ne sauraient se passer.

Le Conseil a convenu que les composantes du Mouvement devraient s'in-

spirer des recommandations de l'étude pour améliorer l'application des règles régissant l'usage des emblèmes et les ont invitées à informer en conséquence le CICR. Il a demandé que la réflexion se poursuive sur ce sujet. ■

Mémorandum d'accord

Jakob Kellenberger, président du Conseil, a annoncé que le groupe de travail restreint constitué la veille (*voir Bulletin quotidien n° 5*) avait adopté un projet de résolution sur la mise en oeuvre du Mémorandum d'accord entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom. Le point essentiel consiste dans la poursuite du processus de suivi. Le nouveau libellé a été approuvé par le Conseil à l'unanimité. ■

Le Conseil réaffirme son engagement en faveur de la coordination et de la coopération

La coordination au sein du Mouvement est de plus en plus efficace et se traduit par de meilleurs services au profit des communautés vulnérables, mais il convient d'accorder plus d'attention aux mesures de préparation propres à faciliter la coopération, a déclaré Raymond Forde, président du groupe en charge de l'application de l'Accord de Séville.

Plus spécialement, ce groupe a pour tâche d'analyser l'impact et l'efficacité de l'accord et de ses mesures complémentaires.

« Nous devons être mieux préparés. Cela passe par des évaluations des risques et des plans d'urgence conjoints et par la mise en place d'une relation forte et de

confiance parmi les composantes avant que les crises ne se produisent », a poursuivi M. Forde.

Il a également recommandé que la formation des dirigeants du Mouvement dans le domaine de la sensibilisation et du plaidoyer fasse l'objet d'une attention soutenue, arguant que les leaders des Sociétés nationales doivent être prêts à assumer le rôle d'agence responsable ou de partenaire clé dans le cadre d'opérations d'urgence.

Notant que le mandat du groupe était arrivé à expiration, il a conseillé de ne pas abandonner le travail de suivi concernant la coordination et la coopération au sein du Mouvement. A l'issue d'une

brève discussion, ces recommandations ont été adoptées à l'unanimité par les délégués. ■

La 7^e Conférence panafricaine aura lieu du 19 au 22 octobre 2008 à Johannesburg, Afrique du Sud.

Information :

Johanna Stumm

soutien à la PAC,
Fédération internationale, Genève
Courriel : johanna.stumm@ifrc.org
Tel. : +41 22 730 4855
Mobile : +41 79 245 7223

« Remarquables progrès » sur les armes

Brigitte Troyon, du CICR, a présenté un rapport de suivi sur la résolution du Conseil de 2005 relative aux armes et au droit international humanitaire. Ce document confirme que, dix ans après la signature de la Convention d'Ottawa, de « remarquables progrès » en matière de réduction de l'impact des mines antipersonnel continuent d'être enregistrés. Les dates butoirs pour l'élimination des mines agréées dans le cadre du traité d'Ottawa s'approchent et certains Etats auront besoin de prolongations. L'extension des délais ne doit cependant pas faire baisser la pression pour l'élimination totale des mines. « La réponse aux besoins de longue durée du nombre croissant des victimes de mines à travers le monde est un autre défi permanent », a déclaré Brigitte Troyon.

D'autres restes explosifs de guerre continuent aussi de faire un nombre inacceptable de blessés et de morts parmi les populations civiles. Le Protocole y relatif est entré en vigueur en novembre 2006 et le Mouvement devrait inscrire au nombre de ses priorités les efforts visant à encourager sa ratification et son application par un nombre accru d'Etats, a déclaré l'oratrice. Le Mouvement devrait également renforcer son soutien aux victimes de telles armes. Le CICR, a-t-elle indiqué, s'emploie à étendre le champ d'action du Mouvement dans ce domaine.

La question du transfert et de la disponibilité des armes constitue également un enjeu humanitaire crucial. La circulation des armes légères reste très préoccupante en dépit de la signature de divers accords régionaux destinés à contrôler ce phénomène.

Le CICR, a noté Brigitte Troyon, se félicite de la tenue en 2008 de négociations sur un traité international relatif aux armes, lequel devrait impérativement inclure des règles relatives à leur transfert.

Il demeure très pressant aussi de s'assurer que les progrès spectaculaires dans le domaine des sciences de la vie et de la biotechnologie ne sont pas exploités à des fins hostiles. Le Mouvement peut continuer à cet égard de promouvoir une « culture de la responsabilité » tout en recommandant des mesures spécifiques comme l'adoption de législations nationales.

« Le CICR et les Sociétés nationales ont un rôle important à jouer en encourageant tous les Etats à établir des procédures nationales d'évaluation de la légalité des nouvelles armes et autres moyens et méthodes de combat », a souligné l'oratrice, qui a conclu en affirmant que les efforts déployés dans ce domaine par le Mouvement au cours de la décennie écoulée « font une réelle différence sur le terrain ».

La prochaine étape pourrait consister dans l'adoption d'un nouveau traité international sur les munitions à dispersion. Une résolution dans ce sens, soutenue par le CICR, a été présentée par Trygve Nordby, secrétaire général de la Croix-Rouge de Norvège. A l'issue d'un débat animé et très pointu, elle a été approuvée par le Conseil. ■

Préparatifs de la 30^e Conférence internationale

Le Conseil des délégués a adopté l'ordre du jour provisoire de la 30^e Conférence internationale et approuvé une proposition portant sur la désignation de ses principaux responsables.

Présidente de la Conférence :

Mandisa Kalako-Williams
(Croix-Rouge sud-africaine)

Vice-présidents :

Son Excellence Boudewijn
J. Van Eenennaam (Pays-Bas)

Son Excellence Juan Martabit (Chili)

Abdul Rahman Attar
(Croissant-Rouge de la République arabe syrienne)

Annemarie Huber-Hotz
(Croix-Rouge suisse)

Rapporteur de la Conférence :

Son Excellence Ichiro Fujisaki
(Japon)

Président du comité de rédaction :

Son Excellence Masood Khan
(Pakistan)

Vice-présidents du comité de rédaction :

Ian Courtenay
(Croix-Rouge du Belize)

Abbas Gullet
(Croix-Rouge du Kenya)

Son Excellence Valery Loshchinin
(Fédération de Russie)

Expositions

Photos: CICR/Marko Kokic



« Notre stand est un hommage à nos 17 employés et volontaires qui ont perdu la vie dans l'accomplissement de leurs missions humanitaires depuis 2000 », explique Khaldoun Oweis, chef du département de la jeunesse et des volontaires au **Croissant-Rouge palestinien**. L'exposition illustre les activités de la Société nationale au profit des habitants les plus vulnérables de la Cisjordanie et de Gaza, ainsi que de réfugiés palestiniens en Egypte, en Irak, au Liban et en Syrie. ■



« *Weapons that keep on killing... must be stopped* » (**Les armes qui continuent de tuer... doivent être éliminées**) – tel est le slogan d'une nouvelle exposition et campagne du CICR destinée à promouvoir la sensibilisation au sujet des mines, des munitions à dispersion et autres restes explosifs de guerre qui continuent de tuer et de mutiler longtemps après la fin des hostilités. Rien qu'en Afghanistan, « des dizaines de milliers de victimes de mines auront besoin de soins médicaux et d'assistance jusqu'à la fin de leurs jours », écrit Najmuddin Helal dans l'*International Herald Tribune*. L'auteur de cet article, qui a perdu ses deux jambes dans l'explosion d'une mine il y a 25 ans, dirige aujourd'hui le centre orthopédique du CICR à Kaboul. ■

Le problème des personnes disparues – notamment, dans les situations de conflit – représente une véritable tragédie. C'est une tragédie non seulement pour ceux qui disparaissent, mais aussi pour les familles rongées par l'incertitude concernant leur sort. Les quelques photos choisies pour illustrer une des plus importantes activités du



CICR en témoignent de façon saisissante. **Le droit de savoir** ce qu'il est advenu d'un parent est un principe fondamental du droit international humanitaire. Il doit être respecté. « Quelque chose peut et doit être fait. Brisons le silence! » : le jeune garçon qui tient une photo de son père ne parle pas, mais nous l'entendons pourtant haut et fort. ■

Le Conseil des délégués de 2009 aura lieu à Nairobi, au Kenya.

Les délégués sont cordialement invités à vider quotidiennement leurs casiers.

Ce Bulletin est publié à titre purement informatif. Il ne constitue en aucun cas un document officiel.